

Service émetteur :

Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Direction Adjointe Qualité et Pilotage
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 24/01/2025

Objet : Inspection de l'EHPAD
« Maison des Ateliers » - RENNES

P. J. : Un tableau
Un modèle de plan d'actions

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Monsieur le Président
Association ISATIS
18-20 rue Pasteur
94 270 LE KREMLIN BICETRE

Lettre envoyée par mail avec accusé de réception

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 28 novembre 2024, je vous ai fait part des prescriptions envisagées à l'issue de l'inspection de l'EHPAD « La Maison des Ateliers » de RENNES réalisée au mois de septembre 2024.

Vous n'avez pas formulé d'observations sur les prescriptions envisagées dans le cadre de la procédure contradictoire qui est prévue par les dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration. Aussi, les prescriptions envisagées deviennent définitives.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite à suivre l'ensemble des recommandations listées dans le tableau ci-joint.

S'agissant des prescriptions, je vous demande de bien vouloir établir un plan d'action pour leur mise en œuvre et de le renvoyer à la **délégation départementale d'Ille-et-Vilaine au Bâtiment 3 soleils 3 place du Général Giraud CS 54257 35042 Rennes Cedex**, en utilisant le modèle ci-joint dans un délai de 30 jours à compter de la réception de cet envoi.

Je vous demande également de retourner à la **délégation départementale de l'ARS d'Ille-et-Vilaine** les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courrent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

La Directrice de la Stratégie Régionale en santé

Anna SEZNEC

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne et au Conseil départemental des Côtes-d'Armor. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr ou par voie postale.

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253

35000 Rennes CEDEX
Tél : 02.90.08.80.00

www.ars.bretagne.sante.fr

